

PROJET N°38	La carte professionnelle des artistes locaux
Justification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Une richesse artistique variée • La reconnaissance des professions artistiques à Wallis et Futuna
Description de l'action	<p>Rédaction d'une délibération qui prend en compte à la fois les activités artistiques traditionnelles et contemporaines : les arts visuels et graphiques, les arts audio et sonores ; les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires et les arts du spectacle. Une manière également de conserver les pratiques artistiques traditionnelles et d'accompagner les jeunes artistes dans cette évolution constante de l'art.</p>
Porteur(s)	Le territoire, les associations
Bénéficiaire(s)	La population, les artistes locaux, les services administratifs
Dates de mise en œuvre	2018
Coût et source de financement	Coût à estimer